

CHALLENGES LICENCIÉS 2016/2017



CHALLENGES LICENCIÉS 2016/2017

- Challenge du licencié
- Challenge de la licenciée

Ces challenges s'adressent à tous les Comités Départementaux, à la Ligue de Corse et aux Ligues régionales des DOM - TOM. Ils ont pour objet de favoriser le développement du nombre de licencié(e)s.

CHALLENGES LICENCIÉS 2016/2017

Rappel des Modalités de classement:

- **Pour le challenge du licencié**, en fin de saison et selon un calendrier établi par le Bureau Fédéral, un classement de tous les comités départementaux est effectué selon les critères suivants :
 - Augmentation de l'ensemble des licenciés par rapport à N-1
 - en nombre et en pourcentage pour les MASCULINS (Coefficient 1)
 - en nombre et en pourcentage pour les FEMININES (Coefficient 1,25)
 - Nombre total de création de licences CONTACTS (contacts + OBE)
- En plus du classement final, la FFBB édite un classement intermédiaire mensuel

CHALLENGES LICENCIÉS 2016/2017

- **Pour le challenge de la licenciée**, en fin de saison, un classement de tous les comités départementaux est effectué selon les critères suivants :
 - Du 1er octobre 2016 au 31 mai 2017 : Augmentation en pourcentage des licenciées Compétition par rapport à N-1

CHALLENGES LICENCIÉS 2016/2017

- **Système de dotations actuel, Challenge du Licencié:**

Répartition des sommes selon classement final

1er	1.250 € et 1.250 € de bons d'achats	11ème	650 € et 650 € de bons d'achats
2ème	1.150 € et 1.150 € de bons d'achats	12ème	550 € et 550 € de bons d'achats
3ème	1.050 € et 1.050 € de bons d'achats	13ème	450 € et 450 € de bons d'achats
4ème	1.000 € et 1.000 € de bons d'achats	14ème	400 € et 400 € de bons d'achats
5ème	950 € et 950 € de bons d'achats	15ème	350 € et 350 € de bons d'achats
6ème	900 € et 900 € de bons d'achats	16ème	300 € et 300 € de bons d'achats
7ème	850 € et 850 € de bons d'achats	17ème	250 € et 250 € de bons d'achats
8ème	800 € et 800 € de bons d'achats	18ème	200 € et 200 € de bons d'achats
9ème	750 € et 750 € de bons d'achats	19ème	150 € et 150 € de bons d'achats
10ème	700 € et 700 € de bons d'achats	20ème	100 € et 100 € de bons d'achats

En plus, à chaque échéance intermédiaire, le comité classé premier reçoit une dotation d'une valeur de 300 € sous la forme de **bons d'achat** auprès de la boutique officielle FFBB Store dans l'espace boutique PASSION CLUB

CHALLENGES LICENCIÉS 2016/2017

Système de dotations actuel Challenge de la Licenciée :

Selon classement final au 1er juin 2016, une dotation de 10 000 € est répartie de la façon suivante et sous la forme de bons d'achat auprès de la boutique officielle FFBB Store dans l'espace boutique PASSION CLUB :

- *1er* 3.000 € de bons d'achat
- *2ème* 2.500 € de bons d'achat
- *3ème* 2.000 € de bons d'achat
- *4ème* 1.500 € de bons d'achat
- *5ème* 1.000 € de bons d'achat

CHALLENGES LICENCIÉS 2016/2017

Suite au changement de stratégie de la FFBB concernant les dotations en « Bons d'achat » il convient d'apporter des modifications aux règlements des challenges du / de la licencié(e).

Proposition : Modification de l'article 3 de chaque règlement

Article 3 Dotations (pour le challenge du licencié) :

Une dotation de 30 000 € sera répartie (selon le classement édité en fin de saison), pour moitié :

a) Sous la forme d'un règlement par chèque,

b) Sous la forme d'un remboursement sur facture* pour :

- Des formations de dirigeants, d'entraîneurs, d'officiels, dispensées par la FFBB, la Ligue Régionale ou le Comité Départemental (sur présentation d'une facture de l'organisme de formation),

Et/ou

- L'achat de matériels **pédagogiques et sportifs** (remboursement contre facture(s) acquittée(s) transmise à la FFBB) **selon la liste annexée au règlement.**

* L'ensemble des demandes de remboursements de Formations et/ou Matériels doit parvenir à la FFBB en **une seule fois** au cours de la saison et au plus tard le 30/04;

CHALLENGES LICENCIÉS 2016/2017

Répartition des sommes selon classement final au 1^{er} juin 2017

1er	1.250 € et 1.250 € de remboursement	11ème	650 € et 650 € de remboursement
2ème	1.150 € et 1.150 € de remboursement	12ème	550 € et 550 € de remboursement
3ème	1.050 € et 1.050 € de remboursement	13ème	450 € et 450 € de remboursement
4ème	1.000 € et 1.000 € de remboursement	14ème	400 € et 400 € de remboursement
5ème	950 € et 950 € de remboursement	15ème	350 € et 350 € de remboursement
6ème	900 € et 900 € de remboursement	16ème	300 € et 300 € de remboursement
7ème	850 € et 850 € de remboursement	17ème	250 € et 250 € de remboursement
8ème	800 € et 800 € de remboursement	18ème	200 € et 200 € de remboursement
9ème	750 € et 750 € de remboursement	19ème	150 € et 150 € de remboursement
10ème	700 € et 700 € de remboursement	20ème	100 € et 100 € de remboursement

En plus du classement final, à chaque échéance intermédiaire, le comité classé premier percevra une dotation d'une valeur de 300 € sous la forme d'un remboursement sur facture* pour :

- Des formations de dirigeants, d'entraîneurs, d'officiels, dispensées par la FFBB, la Ligue Régionale ou le Comité Départemental (sur présentation d'une facture de l'organisme de formation),

Et/ou

- L'achat de matériels **pédagogiques et sportifs** (remboursement contre facture(s) acquittée(s) transmise à la FFBB) **selon la liste annexée au règlement.**

* L'ensemble des demandes de remboursements de Formations et/ou Matériels doit parvenir à la FFBB en **une seule fois** au cours de la saison et au plus tard le 30/04;

CHALLENGES LICENCIÉS 2016/2017

Article 3 : Dotations (pour le challenge de la licenciée)

Une dotation de 10 000 € sera répartie (selon le classement édité en fin de saison), pour moitié :

a) Sous la forme d'un règlement par chèque,

b) Sous la forme d'un remboursement sur facture* pour :

- Des formations de dirigeants, d'entraîneurs, d'officiels, dispensées par la FFBB, la Ligue Régionale ou le Comité Départemental (sur présentation d'une facture de l'organisme de formation),

Et/ou

- L'achat de matériels ***pédagogiques et sportifs*** (remboursement contre facture(s) acquittée(s) transmise à la FFBB) ***selon la liste annexée au règlement.***

* L'ensemble des demandes de remboursements de Formations et/ou Matériels doit parvenir à la FFBB en **une seule fois** au cours de la saison et au plus tard le 30/04;

CHALLENGES LICENCIÉS 2016/2017

Challenge de la licenciée:

Répartition des aides financières selon classement final au 1er juin 2017

1er	1 500 € en chèque et 1 500 € de remboursements sur facture(s)
2ème	1 250 € en chèque et 1 250 € de remboursements sur facture(s)
3ème	1 000 € en chèque et 1 000 € de remboursements sur facture(s)
4ème	750 € en chèque et 750 € de remboursements sur facture(s)
5ème	500 € en chèque et 500 € de remboursements sur facture(s)

Mise en place obligatoire pour le challenge de la saison passée et les saisons à venir.

FFBB, Pôle Territoires

Service Développement et Accompagnement des Structures

 : 01.53.94.25.76

 : dhenno@ffbb.com



117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80
www.ffbb.com